

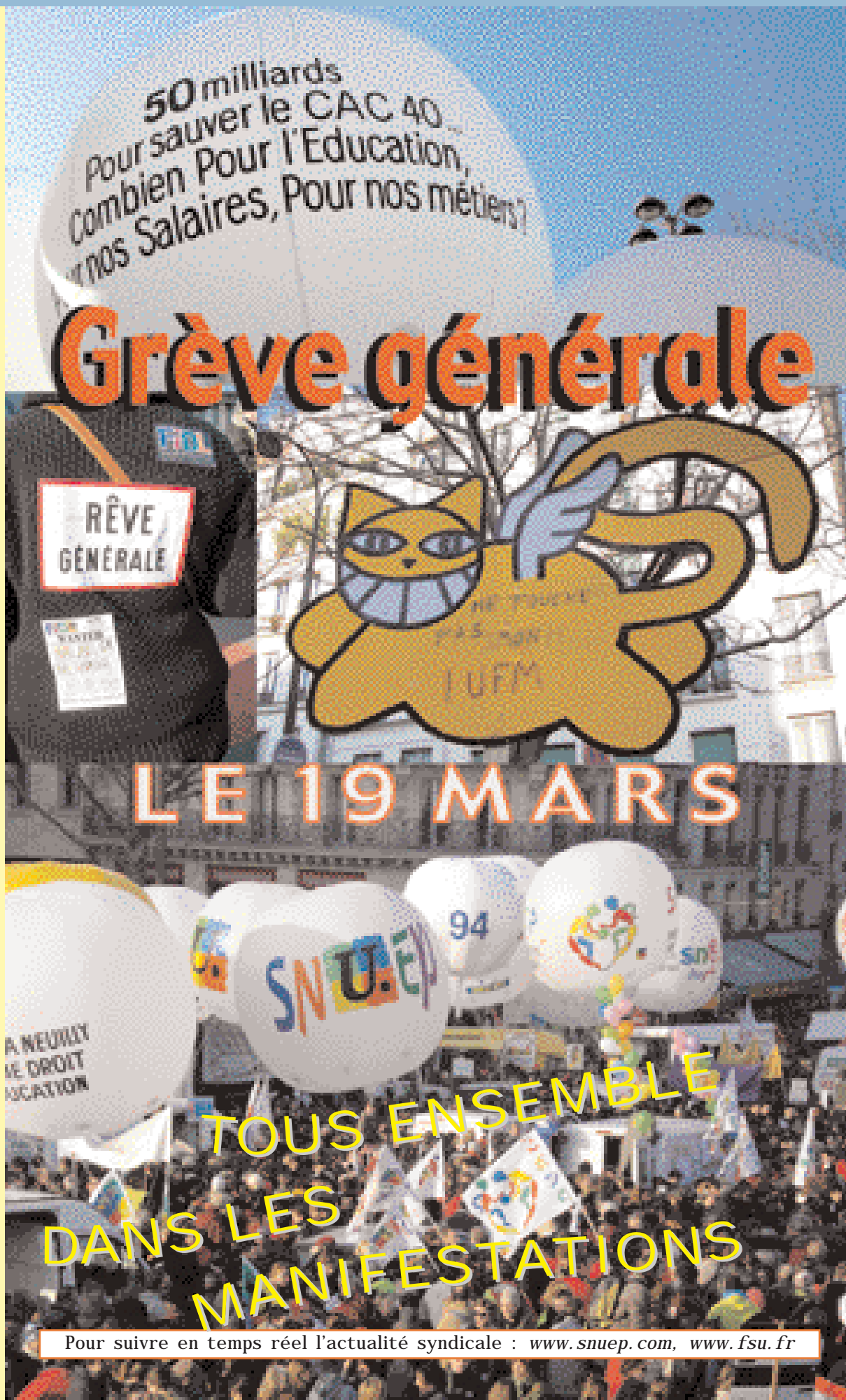


- f.s.u.

12, rue Cabanis 75014 Paris
tel: 01 45 65 02 56 - fax: 01 45 65 06 09
courriel: snuep.national@wanadoo.fr

site: www.snuep.com

d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel



Grève générale

LE 19 MARS

TOUS ENSEMBLE DANS LES MANIFESTATIONS

Pour suivre en temps réel l'actualité syndicale : www.snuep.com, www.fsu.fr

LE SNUEP EN ACTIONS

Par Jérôme Dammerey

Depuis la rentrée scolaire 2008, le SNUEP-FSU a interpellé le ministère sur l'ensemble des réformes qui vont modifier profondément l'enseignement professionnel (réforme du bac pro 3 ans, réforme du recrutement). Lors d'une entrevue avec le ministère, alors que nous redemandions des informations sur la réforme de l'enseignement professionnel, ces représentants ironisaient en nous demandant si finalement nous ne voulions pas être signataire de la réforme !! Quel drôle de conception du dialogue social ??? Il est vrai qu'il est plus facile de discuter avec des gens qui sont d'accord avec vous et tellement plus facile aussi de faire passer une réforme dans le secret et l'ignorance des personnels.

Eh oui, le SNUEP-FSU n'a pas signé pour la généralisation du BAC PRO 3 ans mais ce n'est pas pour cela qu'il n'a rien à dire ou rien à proposer. Le SNUEP-FSU, seul syndicat spécifique des PLP, n'a pas arrêté de défendre l'enseignement professionnel, allant même à la rencontre du ministère lorsque cela était possible.

Réforme de la formation et du recrutement

Le SNUEP-FSU a été reçu plusieurs fois sur cette réforme, il a pu exprimer ses inquiétudes sur la disparition éventuelle des concours spécifiques PLP (cf. rapport Pochard) et a obtenu les garanties du ministère de l'éducation nationale que « cette réforme n'est pas la réforme des corps ». Nous avons participé à une entrevue sur les nouvelles maquettes de concours et avons fait part de nos observations.

Le SNUEP-FSU a aussi été reçu au ministère, au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin de défendre la qualité des formations des PLP.

Réforme de l'enseignement professionnel

Le SNUEP-FSU est intervenu au Conseil Supérieur de l'Education sur l'ensemble de la réforme pour défendre les BEP et condamner la généralisation du Baccalauréat Professionnel en 3 ans. Dénonçant le manque de concertation, il a toujours eu la volonté d'informer les collègues sur les réalités de la mise en place de cette réforme.

La veille du CSE du 17 décembre, le SNUEP-FSU a été reçu à la DGESCO de 19h à 21h pour discuter des grilles horaires. Le SNUEP-FSU a fait part de son désaccord profond sur la proposition de

ces grilles notamment sur la diminution des horaires globaux mais aussi de certaines disciplines (Arts appliqués, gestion,...), ainsi que des risques d'annualisation des horaires, d'autonomie des établissements. **Le SNUEP-FSU est intervenu afin que le ministère remette en place des seuils de dédoublement des classes par un cadrage national.** L'annexe 4 (règle de calcul pour les effectifs réduits) a été présentée le lendemain à la réunion du CSE.

Travail fédéral

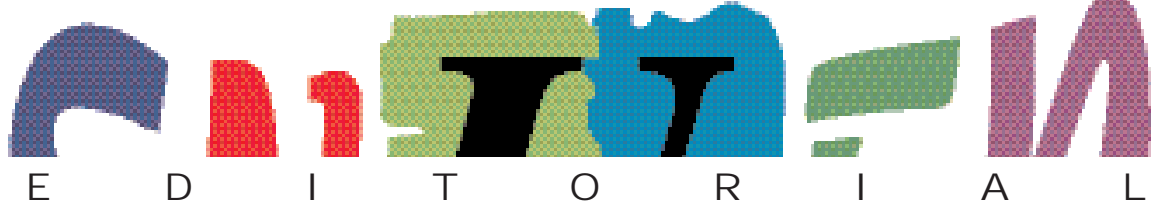
Sur le dossier « recrutement et formation des enseignants » un important travail fédéral (FSU) a été mené par les syndicats concernés par cette réforme (SNUEP, SNEP, SNUipp, SNES, SNESUP), il a permis de définir une position fédérale commune sur différents points et a abouti à une demande de report de la réforme d'un an afin de proposer de réelles maquettes de Masters, adaptées aux concours des PLP, et afin de pouvoir discuter avec le ministère des nombreux points qui posent problème (cf. pétition FSU : www.fsu.fr).

Le SNUEP-FSU travaille constamment avec les autres syndicats de la FSU sur l'ensemble des dossiers, ce qui permet une dynamique tout en prenant en compte les particularités de chacun. Dernièrement, des propositions de dispositifs transitoires sur la réforme du recrutement et de la formation ou encore des propositions de modification de la nouvelle circulaire SEGPA ont été envoyées au ministère.



Nous sommes conscients que l'attaque contre le système éducatif est globale, de la maternelle à l'université, et participe d'une même logique idéologique et budgétaire. Nous devons prendre en compte ce phénomène dans les actions que nous devons mener pour défendre et améliorer l'enseignement professionnel.

Le SNUEP-FSU est plus que jamais au service des PLP. Il se veut un outil pour élaborer ensemble un projet alternatif pour l'enseignement professionnel et il y met et mettra toute son énergie. C'est en cela qu'il est aussi combatif !



RÉSISTANCE

Le gouvernement continue ses réformes sans écouter la colère qui gronde. Cette colère se nourrit au fil du temps du mépris des ministres devant nos légitimes revendications.

Nous pouvons gagner en fédérant nos forces avec tous les personnels de l'éducation nationale. Ensemble nous pouvons faire reculer le gouvernement. Rejoindre la première fédération de la fonction publique d'état, la FSU, en adhérant au syndicat spécifique de l'enseignement professionnel public, le SNUEP-FSU, c'est peser syndicalement sur le gouvernement. Adhérer c'est être écouté, informé, défendu et lutter ensemble pour un lycée professionnel de la réussite. Mais ce n'est pas la seule condition du succès.

Ainsi le SNUEP-FSU n'a de cesse depuis plusieurs mois de relancer les syndicats non signataires du protocole BAC pro en 3 ans (CGT, FO, SNUEP-FSU, SUD éducation et rural, SNEP-FSU, SNCL-FAEN, SNALC CSEN, SNETAP-FSU) pour organiser la lutte de toutes les façons possibles : pétition, demande d'audience, participation aux manifestations. Les 9 janvier et 19 février 2009 l'intersyndicale de l'enseignement professionnel a demandé à Xavier Darcos, dans une lettre ouverte, la « suspension immédiate » de la réforme de la voie professionnelle et le renoncement aux suppressions de postes et de sections de BEP, restée lettre morte aujourd'hui. Elle demande également le retrait des décrets et arrêtés sur le BAC pro en 3 ans qui viennent d'être publiés et qui avaient été rejetés par le CSE. De nouvelles actions sont mises en place par l'intersyndicale : pétition « Sauvons les BEP », lettres aux parents, aux élus, motion en CA ...

Le SNUEP-FSU maintient que cette réforme « se fait dans la précipitation », et crée une grande confusion (programmes, horaires ...), beaucoup d'incohérence et d'iniquité entre élèves. Les collègues sont légitimement inquiets pour leur avenir. La colère monte dans les établissements, la désobéissance s'organise, surtout que cette réforme en cache une autre celle de notre statut, de nos missions.

Le SNUEP-FSU avec l'intersyndicale demande que s'ouvrent de véritables négociations sur la voie professionnelle.

Déjà des actions ont eu lieu dans les académies autour des DHG et des suppressions de sections mais il faut amplifier les mobilisations dans un cadre unitaire et envisager une action spécifique de l'enseignement professionnel public dans les plus brefs délais, sous peine de disparaître dans le lycée des métiers ou dans l'apprentissage.

Le SNUEP-FSU s'inscrit naturellement dans l'action du 19 mars pour en finir avec le mépris du gouvernement le démantèlement des services publics et pour la demande de prise en compte d'une autre politique, d'une aspiration à plus d'égalité, de solidarité, d'un autre partage des richesses, d'un autre modèle de développement.



*Pour le Secrétariat National
Jacques FOURGEAUD
Co-Secrétaire Général*

LE SNUEP EN ACTIONS
P. 2 • EDITO P. 3 •
NOUVELLE CIRCULAIRE
SEGPA, ENSEIGNEMENT
ADAPTÉ P. 4 • HAUSSE
DES TARIFS DE RESTAU-
RATION SCOLAIRE, MOU-
VEMENTS SPÉCIFIQUES
2009, AVANCEMENT À LA
HORS CLASSE DES PLP
ET CPE P. 5 •
« MASTERISATION » P. 6 •
BULLETIN D'ADHÉSION
P. 7 • PÉTITION P. 8



NOUVELLE CIRCULAIRE SEGPA

Enfin un document de travail !

Une circulaire d'orientations pédagogiques précisant l'organisation des SEGPA est en cours d'élaboration. Dans le cadre fédéral, le SNUEP-FSU a fait part au ministre de ses remarques et de ses revendications.

Le SNUEP-FSU demande qu'il soit inscrit dans le document de travail une réelle affirmation pour tous les élèves issus d'une formation en SEGPA d'accéder à une formation qui les conduisent au minimum à une qualification de niveau V, que ce soit en LP, en EREA. Pour que cet objectif se traduise concrètement dans les faits, il est nécessaire de favoriser l'accès de ces élèves à des sections de CAP existantes, ou à créer, dans l'enseignement public.

Les moyens attribués au fonctionnement de la SEGPA, fléchés et identifiés au sein de la dotation globale du collège, doivent être calculés de manière à permettre à la SEGPA de couvrir tous les besoins des élèves souvent en grande difficulté scolaire et d'assurer la continuité des enseignements. Si des élèves orientés en EGPA peuvent

présenter des lacunes importantes au niveau des connaissances et compétences relevant du cycle des apprentissages fondamentaux, il ne peut s'agir d'élèves ne sachant ni lire ni écrire qui eux relèvent d'autres types de structures ASH.

A plusieurs reprises, le texte semble proposer l'apprentissage comme orientation aux élèves issus d'EGPA. Nous rappelons que nombre d'études et de statistiques mettent en évidence la difficulté des élèves de SEGPA à poursuivre dans un système d'apprentissage et leur moindre réussite par rapport aux formations équivalentes dispensées en LP ou EREA.

Le SNUEP-FSU s'oppose donc aux mises en réseau des SEGPA avec des sections d'apprentissages.

Le SNUEP-FSU revendique 16 élèves par division et 8 par groupe d'atelier, condition nécessaire pour réussir dans l'enseignement adapté.

De plus, le travail en effectif réduit doit être favorisé : en anglais, faire obtenir le niveau

A2 du CECRL aux élèves de SEGPA est un objectif ambitieux qu'on ne peut atteindre sans reposer clairement la question de la formation de l'enseignant et des conditions d'apprentissage en classe entière.

Le SNUEP-FSU demande que les rectorats favorisent la formation des PLP à l'enseignement spécialisé en vue de l'obtention du 2CA SH. Il faut rendre ces formations possibles par la budgétisation du remplacement des PLP. A minima, il faut généraliser, pour les PLP enseignant en ASH, la formation sur la pédagogie de projet et sur l'approche de l'enseignement aux élèves en grandes difficultés scolaires. A ce titre, les PLP enseignant en SEGPA non titulaire du 2CA-SH doivent pouvoir bénéficier de modules de formation spécifique dans le cadre du PAF.

Le SNUEP-FSU revendique le versement d'une indemnité pour l'exercice de la fonction d'enseignant de référence. Cette fonction s'apparente à celle du professeur principal dans les LP.

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ

Réglementation européenne et machines dangereuses

La mise en œuvre du socle commun des connaissances et des compétences, ainsi que l'application de la directive européenne sur la protection des jeunes au travail fixent désormais le cadre réglementaire à l'intérieur duquel doit s'inscrire le fonctionnement et l'organisation des enseignements adaptés.

Les élèves de SEGPA ne peuvent pas bénéficier de la dérogation à l'interdiction d'utilisation des machines dangereuses prévue par le code du travail. Le texte ne définit pas une liste nationale des machines, des appareils considérés comme dangereux. Dans un souci de clarification le texte précise « *interdit notamment de les [élèves de SEGPA] affecter à des travaux impliquant l'utilisation, l'entretien ou la maintenance de machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendues inaccessibles durant leur fonctionnement* ».

Mais à notre sens, cette phrase n'éclaircit pas le problème : les élèves peuvent-ils utiliser un batteur électrique ménager qui n'a pas de protection pour les fouets ?

Les machines en menuiserie sont équipées, pour être aux normes, de systèmes de sécurité qui rendent les parties coupantes inaccessibles. Pourtant elles sont interdites. C'est contradictoire avec la phrase de la circulaire...

Ce texte ne résout pas les questions pédagogiques et juridiques que pose l'interdiction aux machines dangereuses. La préparation à l'accès à une formation professionnelle se fait à travers des champs professionnels : Habitat ; Hygiène-Alimentation-Service ; Espace rural et Environnement ; Vente-Distribution-Magasinage. Concernant le champ professionnel des métiers de la production industrielle, nous constatons la mise à l'écart des plateaux existants, induisant la fermeture des plateaux gérés par les PLP. Qui va gérer cette partie ; le PLC Techno ou un PLP ?

Des interrogations jaillissent au vu de la définition des plateaux techniques : « ... il convient de recommander à chaque SEGPA la constitution de plateaux techniques en relation avec tout ou partie des champs professionnels cités. Un plateau technique correspond à une

organisation spatiale et matérielle qui permet aux élèves de conduire des activités de découverte de l'ensemble d'un champ professionnel donné ».

Que se passe-t-il quand il y a deux PLP actuellement sur le même champ (par exemple, peinture et maçonnerie pour le champ « habitat »)? Est-ce que la formule « de l'ensemble d'un champ professionnel donné » induit qu'il ne peut y avoir qu'un seul plateau technique (ex. habitat) ou laisse ouverte la possibilité de plusieurs ateliers référés à des activités différentes ?

Le SNUEP-FSU regrette l'absence de référence précise à l'organisation matérielle et aux effectifs dans les ateliers.

En tout état de cause le SNUEP-FSU continuera à interroger le Ministère et à défendre les revendications des PLP qui enseignent en SEGPA.

Dossier réalisé par
Nicolas Duveau, Jacques Fourgeaud,
Mathieu Lardier, Andrée Ruggiero

HAUSSE DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE

Des Régions et des départements ont augmenté les tarifs de la restauration pour l'ensemble des usagers.

Depuis l'application de la loi de décentralisation de 2004, les Conseils d'Administration n'ont plus la compétence de fixer ces tarifs, celle-ci appartenant désormais à la collectivité territoriale.

Le SNUEP-FSU s'était déjà prononcé contre l'application de la loi de décentralisation dès 2003 et a dénoncé à maintes reprises, par l'intermédiaire de ses élus, dans les CA, l'impossibilité désormais de décider de l'augmentation des tarifs de restauration.

Depuis un décret de juin 2006, l'Etat a renoncé à encadrer la hausse des tarifs.

Pour les familles, l'augmentation est liée à la hausse du prix des denrées alimentaires mais pour les autres usagers (personnel d'éducation, enseignants, ATOSS et visiteurs) l'augmentation est beaucoup plus forte car les collectivités locales ont décidé la participation de tous les usagers aux charges communes (Fonds commun de services d'hébergement, 15 % ; Fonds régional de rémunération des personnels de restauration, 21 %) et d'uniformiser les tarifs des commensaux (tout usager non-élève). Ainsi en Île-de-France, la Région augmente

de 15 % à 35 % selon les indices et de 44 % pour les visiteurs ! Le SNUEP-FSU dénonce cette volonté de mise à niveau des prix sans compensation pour les indices les plus faibles pour la plupart des agents de cette même collectivité.

Par ailleurs, le SNUEP-FSU étudie la possibilité de demander aux régions que les cantines scolaires, qui répondent aux critères de la convention du type restaurants d'entreprise et restaurants administratifs, obtiennent la subvention dans le cadre des Prestations Interministérielles.

MOUVEMENTS SPÉCIFIQUES 2009

Ces mouvements connaissent les mêmes vicissitudes qu'en 2008. Ils traduisent l'évolution du lycée professionnel et des réformes en cours. Les PLP sont inquiets, déboussolés et ils s'inscrivent « massivement », aux mouvements spécifiques (industriels, tertiaires, arts appliqués, hôtellerie..., chefs de travaux).

Mais le nombre de postes diminue et le Ministère est même dans l'incapacité de

réunir tous les groupes de travail. Ainsi ceux du tertiaire et de l'hôtellerie qui devaient avoir lieu le 4 février sont reportés à l'ouverture de la CAPN le 18 Mars. Le nombre de candidats dépasse largement le nombre de postes offerts (en tertiaire 121 PLP pour 23 postes).

Globalement 50 % des candidats sont éliminés faute de postes à pourvoir et paradoxalement 50 % des postes sont non pourvus faute de candidats.



Lycée Elisa Lemonnier, Paris 12ème, section coiffure

AEFE Recrutement des résidents pour la rentrée 2009

L'AEFE a mis en ligne sur son site www.aefe.diplomatie.fr la liste des postes de résidents susceptibles d'être vacants pour la rentrée 2009 ; une dizaine de postes seraient disponibles pour les PLP. Les

Commissions Consultatives Paritaires Locales établissent un classement des candidats pour chaque poste. Elles se réunissent entre le 23 mars et le 31 mars 2009.

Avancement à la hors classe des PLP et CPE : bilan officiel 2008

PLP

- Moins de promovables qu'en 2007 : 38318 au lieu de 39290
- Moins d'agents au 11^{ème} échelon qu'en 2007 : 16,7 % au lieu de 19%
- Age moyen des promovables : 47 ans
- Ratio des promus en augmentation 6,10 % au lieu de 5,86 % mais baisse des agents promus au 11^{ème} échelon 96,4 % (98 % en 2007). La durée dans le 11^{ème} échelon est en baisse 2,5 ans (2,8 en 2007). Par contre le nombre de promus en établissements difficiles augmentent fortement 16,2 % au lieu de 11,6 % (2007).
- Age moyen des promus 54,2 ans.

CPE

- Plus de promovables : 7415 au lieu de 7174 en 2007.
- Plus d'agents au 11^{ème} échelon 10,3 % au lieu de 9,7 en 2007.
- Ratio des promus en augmentation 3,88 % au lieu de 2,53 % en 2007 mais baisse des agents au 11^{ème} échelon 94,8 % au lieu de 95,6 % en 2007. Par contre l'ancienneté dans le 11^{ème} baisse 1,8 an (1,9 an en 2007).
- Moyenne d'âge dans l'échelon 53,7 ans.

Mandats des congrès du SNUEP-FSU

« Le SNUEP-FSU demande l'amélioration de notre carrière par la reconstruction d'une grille indiciaire avec la disparition de la « Hors Classe » et l'intégration des actuels indices « Hors Classe ».

Le SNUEP-FSU demande l'abandon de toute notion de mérite, notion subjective car ne reposant que sur des appréciations ponctuelles et partisans qui contribuent à créer un climat malsain « au sein des équipes pédagogiques ».

Le SNUEP-FSU demande que les promotions soient faites en fonction du critère de l'ancienneté.

« MASTERISATION » vers une nouvelle formation des PLP ?

Depuis le début le SNUEP-FSU a pris en charge ce dossier aux conséquences importantes pour les PLP. Nous avons rencontré le ministère afin d'avoir des précisions sur son projet et nous avons obtenu des garanties quant aux maintiens des recrutements par un concours national spécifique des professeurs de lycée professionnel.

Bien que l'on puisse être d'accord avec les objectifs de départ : « ...repenser et améliorer l'entrée dans le métier. Un pouvoir d'achat réévalué, des professeurs mieux formés aux exigences du métier... », le cadrage imposé est avant tout un cadrage budgétaire. Le ministère impose ces orientations : l'état devient simple recruteur mettant en concurrence les différents centres de formation : universités, IUFM et demain peut être même des organismes privés.

Le SNUEP-FSU n'est pas contre l'idée d'une « masterisation » des formations qui irait dans le sens d'une amélioration de la formation, d'une réelle prise en compte du travail des PLP et d'une revalorisation. Cependant, il est en désaccord sur de nombreux points du projet initial du gouvernement. En effet, la suppression de l'année de stage en responsabilité qui met en péril la formation professionnalisante, l'augmentation du temps de formation universitaire sans réelle aide financière (pré recrutement, allocation,...), la création des masters sans cadrage et sans carte nationale d'implantation sont autant de points de ce projet qui dégraderont la formation et le recrutement des PLP.

Cette réforme pose aussi un certain nombre de problèmes spécifiques aux corps des PLP. Ainsi, leur recrutement a toujours été plus complexe que celui des PLC, et de nombreuses disciplines ne recrutent pas ou plus par concours ce qui engendre un nombre important de contractuels dans ces disciplines. Une réelle réforme doit être l'occasion

d'améliorer la situation actuelle et non pas d'accentuer les difficultés déjà présentes. La « masterisation » doit être l'opportunité d'améliorer la formation des PLP tout en maintenant la spécificité de ces formations et ne doit pas mettre de côté de nombreuses disciplines professionnelles pour lesquelles il n'existe pas de formation universitaire au-delà du niveau IV. Le SNUEP-FSU demande que soient intégrés des parcours spécifiques pour ces disciplines, que soit favorisé le recrutement par concours des professionnels qui seraient intéressés par le métier de l'enseignement et permettre la titularisation des enseignants contractuels par des dispositifs de formations et de concours adaptés. Faute de quoi, le recours à des personnels précaires et non formés risque bien de devenir la norme en lycée professionnel ce qui est en contradiction avec une réelle rénovation de l'enseignement professionnel.

Selon le ministère, « Les enseignants français bénéficieront désormais d'une formation universitaire comparable à celle de l'ensemble de leurs collègues européens au terme de cinq années d'études. L'enjeu de cette réforme est qualitatif : une meilleure qualité de la formation des futurs enseignants pour assurer une meilleure qualité de l'enseignement délivré à nos élèves. ».

Pour cela, il faut se donner les moyens de mettre en place des Masters de qualité pour que les étudiants s'inscrivent au concours CAPLP et développer les dispositifs de pré recrutement afin d'augmenter le vivier de étudiants préparant ces concours. La précipitation dans laquelle se fait cette réforme, fait craindre une baisse à la fois du vivier de recrutement et aussi de la qualité de la formation. Il n'y a que le ministère qui peut croire d'un étudiant sorti d'un master et ayant suivi au maximum 108 heures de stage serait capable d'enseigner à plein temps et en pleine responsabilité en lycée profes-

sionnel. Quel mépris pour l'enseignement professionnel, pour ses élèves et pour les formations actuellement dispensées par les IUFM !

Enfin, « le Président de la République a décidé de rénover la formation des maîtres par une reconnaissance universitaire de niveau Master et une rémunération de début de carrière correspondant à ce niveau de qualification plus élevé. » Cette rénovation devrait permettre une revalorisation du métier de professeur. Sur ce point, le ministère n'a encore fait aucune proposition. Il a l'air de vouloir assujettir cette revalorisation à d'autres conditions et notamment la mise en place de sa réforme des lycées. Le SNUEP-FSU rappelle qu'il demande une revalorisation de l'ensemble des personnels au regard de leur qualification actuelle et de leur rôle social.

Le SNUEP-FSU demande le report de cette réforme afin d'engager une véritable négociation pour une réelle amélioration de la formation et le recrutement des PLP et notamment sur les points suivants :

- l'articulation MASTER/concours (place et contenu des concours, cadrage national des MASTERS...);
- l'organisation de l'année de stage (contenu de formation, accompagnement des stages, modalités de services);
- le rôle des IUFM, de leurs personnels et de leurs moyens;
- les mesures spécifiques pour certaines disciplines professionnelles de la voie professionnelle;
- les aides aux étudiants et les pré-recrutements.

Le SNUEP-FSU réaffirme son soutien aux personnels de l'université et de la recherche qui sont en luttés. Il appelle les enseignants des LP à poursuivre et à développer les actions pour obtenir le report de cette réforme.

Jérôme DAMMEREY

POUR INFORMATION

144 disciplines répertoriées pour les PLP :

- Certaines ne comptent pas plus de 100 PLP.
- Certaines ne correspondent pas toujours à une formation universitaire ni même parfois à un BTS.
- Certaines comptent un nombre important de précaires (allant jusqu'à 30 %) sur les postes faute de titulaires ou de postes ouverts aux concours.

PRECARITE

Le SNUEP-FSU réaffirme sa volonté **d'une titularisation massive** de tous les non-titulaires de l'Éducation Nationale. Il dénonce la réduction drastique du nombre de postes aux concours et revendique avec force **l'arrêt du recrutement des non-titulaires** et, plus particulièrement, la suppression du contrat de vacataires 200 heures.

La perspective de titularisation pour ces agents n'est guère assurée par la mise en place de concours externes souvent inaccessibles et par la réduction progressive des postes dans ces mêmes concours. Le SNUEP demande la mise en place d'un plan pluriannuel de titularisation par des concours adaptés avec des mesures d'accompagnement (décharges horaires, congés de formation, tutorat...) leur permettant de préparer les concours.

Document en ligne sur www.snuép.com Rubrique Secteur éducation, Sous-rubrique « Recrutement et formation des PLP »

Directrice de la publication : Marie-Caroline GUERIN - N° CP : 1208 S 05844 – ISSN : 1762-2808 - Collaboratif : Jean Sébastien BÉLORGEY – Relecture : André Ruggiero, Annie Seveno - PAO : ASTEC, nicole.cocard@wanadoo.fr – Illustrations : Marie-Caroline Guérin (pp.1 et 5) ; Thierry Courtot (p.1) ; Hervé Crouzet (p.2) - Imprimerie : SIPE, Paris XXème - 1 euro



Bulletin d'adhésion au SNUEP - FSU

valable du 1/03/2008 au 31/08/2008

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à :
Section Académique ou SNUep : 12, rue Cabanis 75014 PARIS

Remplissez complètement et LISIÈLEMENT ce bulletin, cela facilite le travail des militants. MERCI

Ancien adhérent N° (facultatif) : _____

M. Mme Mlle

NOM (dans l'ordre si nom composé) : _____

Prénom administratif : _____

Nom de jeune-fille : _____

Date de naissance : ____/____/____

Rue, étage, Porte : _____

Lieu-dit : _____

N° rue, boulevard : _____

Boite Postale, Cides : _____

Code postal : _____

COMMUNE : _____

Tel : _____ Fax : _____

Port : _____

E mail : _____

Spécialité : _____ Code spécialité de statut : _____

RESPONSABILITÉS

Secrétaire Local (SL1) :

Secrétaire Local adjoint (SL2) :

Correspondant Local (CL) :

COTISATIONS MÉTROPOLE 2008-2009

Sans traitement	27	Régime PLP 1	67
Régime PLP 1-ON	96	Régime PLP 2-1C	108
Contractuel	5% du traitement net		5% du traitement net
Outre-mer et Étranger			Tarif spécial

Ech	F 2 / CPE		MA		
	CI Norm	HC	1	2	3
1	90	100	90	91	90
2	90	104	90	94	75
3	90	147	90	90	78
4	100	100	100	90	81
5	100	111	100	88	84
6	114	100	114	85	80
7	100	100	100	100	80
8	100		100	100	80
9	147	Banque			
10	100	Agence			
11	100	Chèque			

Le SNUEP est une organisation de droit public reconnue d'utilité publique par le décret du 10/01/1984. Elle est affiliée à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire) qui est une organisation de droit privé reconnue d'utilité publique par le décret du 10/01/1984. Le SNUEP est une organisation de droit public reconnue d'utilité publique par le décret du 10/01/1984. Elle est affiliée à la FSU (Fédération Syndicale Unitaire) qui est une organisation de droit privé reconnue d'utilité publique par le décret du 10/01/1984.

ACADÉMIE (en lettres) : _____

Situation administrative

PLP CPE CI Norm HC

Stagiaire IUFM Stagiaire sur poste

MA 1 MA 2 MA 3

contractuel : Indice : _____

Vacataire : Nb d'heures : _____

Retraité en congé Sans emploi

% temps partiel : _____ % Nb d'heures : _____

Échelon au 01/09/08 : _____

Date de promotion : ____/____/____

Emploi : (ATP, AFA, CPA, détachement, Onis, Mpp, Inspection, DR, Congé sabb.) : _____

AFFECTATIONS

n° du code R.N.E.

RUFM : _____

A titre Pro (ATP) : _____

DR : _____

LIEU D'EXERCICE

n° du code R.N.E.

Étab d'exercice : _____

Rattachement admin : _____

Type d'établissement

LP SEP SES EREA

Collège Lycée SUP FC

Nom de l'établissement : _____

Ville : _____

COTISATION

Montant : _____ €

Mode de paiement

Prélèvement sur compte bancaire :

Renouvellement automatique :

Chèque(s) :

Date d'adhésion : _____

Signature : _____



La réforme de l'Enseignement Professionnel que les ministres de l'Education Nationale et de l'Agriculture veulent mettre en place à la rentrée 2009 en dépit de l'avis négatif du Conseil Supérieur de l'Education, supprime la quasi-totalité des formations de BEP / BEPA et généralise le Bac Pro en 3 ans.

Les formations en 2 ans aux diplômes BEP / BEPA permettent aux jeunes lycéens professionnels d'obtenir un premier niveau de qualification. Elles sont l'un des maillons essentiels pour leur poursuite d'études et leur réussite au niveau IV. Leur suppression exclurait du système public d'éducation nombre des élèves les plus en difficulté et précipiterait l'augmentation des sorties sans qualification. Le BEP/BEPA ne doit pas se réduire à une simple certification « maison » passée en cours du cycle du baccalauréat en 3 ans.

Dans la logique de cette réforme, le développement des formations de CAP organise le tri des élèves dès leur entrée dans la voie professionnelle et les confine au niveau V en réduisant fortement leur possibilité de poursuite d'études en baccalauréat professionnel. Au ministère de l'agriculture, le développement des CAPA et BPA par la voie de l'apprentissage hypothèque gravement les chances d'un apprenti de poursuivre sa formation en Bac Pro.

Le parcours 2 ans BEP / BEPA + 2 ans Bac Pro a permis à toute une tranche d'âge d'accéder au niveau IV de formation et lui a facilité l'accès à l'enseignement supérieur. C'est pourquoi nous sommes opposés à la suppression des sections de BEP/BEPA et à la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans.

Cette réforme ne répond pas à l'attente des jeunes et de leur famille, les élèves de l'Enseignement Professionnel méritent MIEUX : des formations adaptées qui débouchent à tous les niveaux de qualification sur des diplômes nationaux reconnus par les branches professionnelles.

Cette réforme, dont la logique est d'accompagner les suppressions massives de postes dans les lycées, se fait dans la précipitation, une grande confusion, beaucoup d'incohérences et d'iniquité entre les élèves.

Le ministre doit donc renoncer à la publication des décrets et arrêtés rejetés au Conseil Supérieur de l'Education ainsi qu'aux suppressions de postes et de sections à la rentrée 2009. Il a décidé de suspendre la réforme du lycée, il faut qu'il fasse la même chose pour l'enseignement professionnel.

**NOUS NOUS ADRESSONS AUX MINISTRES DE L'EDUCATION ET DE L'AGRICULTURE
POUR LEUR DEMANDER DE SUSPENDRE IMMEDIATEMENT
LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL, DE REOUVRIR LE DOSSIER
SUR LA VOIE PROFESSIONNELLE ET D'OUVRIR DE VERITABLES NEGOCIATIONS AVEC
LES ORGANISATIONS SYNDICALES**

A l'initiative de : CGT Educ'action, SNALC-FGAF, SNEP-FSU, SN-FO-LC, SNUEP-FSU, SUD Education, SNETAP-FSU, SYAC-CGT, SFOERTA-FO, SUD-RURAL

PETITION EN LIGNE : <http://www.sauvonslesbep.org/petition/index.php>